

Le mercredi 24 avril 2002

**CANADA**

Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 24 avril 2002 à 19h au 185, rue Principale à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum.

Absences motivées :           Mme Diane Nault  
  M. Guy Ethier  
  M. Charles Langevin

Absences non-motivées :    M. Brian Boisvert  
  M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard,    Directrice générale

M. Jean-Claude Beaudin,    Directeur des services des ressources financières et des  
  ressources matérielles

M. Mario Auclair,            Directeur des services des ressources humaines et  
  secrétaire général

Le président monsieur Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-049

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage, que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts et modifications apportées. (caractères gras)

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Ouverture de la séance
- 1-    Ordre du jour
- 2-    Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-03-27
- 3-    Parole au public
- 4-    Correspondance
- 5-    Organigramme de la Commission scolaire
- 6-    Transport scolaire : Remplacement de monsieur Maurice Ledoux
- 7-    Table de concertation en développement social sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau
- 8-    Planification stratégique**
- 9-    Poste de direction des services éducatifs**
- 10-  Compte rendu au conseil général**

Le mercredi 24 avril 2002

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes et formation professionnelle**

- 1- Vente des contrats de transport scolaire de O. Carpentier inc.
- 2- Projet d'organisation scolaire 2002-2003
- 3- Fonds Jeunesse
- 4- Garderies estivales
- 5- Voies alternatives de formation
- 6- Résultats d'épreuves de juin 2001 et taux de diplomation
- 7- Réforme de l'éducation
- 8- Dépôt du compte rendu du comité de soutien e.h.d.a.a. du 25 mars 2002
- 9- **Politique e.h.d.a.a.**

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

- 1- Règles budgétaires 2002-2003
- 2- Renouvellement de l'entente institution financière
- 3- Dette à long terme :     a) Emprunt 2 269 000 \$  
  b) Emprunt 875 000 \$
- 4- Rapport budgétaire périodique
- 5- Rapport de l'appel d'offres sur invitation des services professionnels « Architecte »
- 6- Registre des chèques pour les mois de mars et avril 2002

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Acte d'engagement 2001-2002
- 2- **Plan d'effectifs (soutien)**
- 3- **Plan d'effectifs (professionnel)**

**E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES**

- 1- Délégué officiel Société Grics

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Cinquième symposium international sur la « Dyslexie »
- 3- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 15 mai 2002 à Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-050

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil des commissaires du 27 mars 2002.**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 27 mars 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 24 avril 2002

### **A-3 Parole au public**

Aucune intervention de la part du public présent à l'assemblée.

### **A-4 Correspondance**

Aucune question de la part des commissaires sur les pièces comprises au dossier correspondance.

### **A-5 Organigramme de la Commission scolaire**

Un comité plénier est prévu mardi le 7 mai à 19 h. La rencontre se tiendra à l'école élémentaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield.

RÉSOLUTION 2002-CC-051

#### **Transport scolaire : Remplacement de monsieur Maurice Ledoux**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Nicole Miller Potvin qu'un poste de technicien en transport scolaire soit affiché maintenant afin d'assurer le remplacement de monsieur Maurice Ledoux et que cette personne puisse assurer la mise en place du logiciel GÉOBUS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-052

#### **Nomination de deux représentants à la Table de concertation en développement social de la Vallée-de-la-Gatineau**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau de désigner madame Marlène Thonnard et madame Linda Lefebvre comme représentantes de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à la Table de concertation en développement social de la Vallée-de-la-Gatineau du Conseil régional de développement de l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-053

#### **Planification stratégique**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Nicole Miller Potvin que des démarches soient entreprises auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le but d'amorcer le travail nécessaire à l'élaboration de la planification stratégique de notre Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-054

#### **Poste de direction des services éducatifs**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage que la décision relative à la nomination de la nouvelle personne à la direction des services éducatifs soit connue lundi le 29 avril et que cette décision soit entérinée par les commissaires à l'assemblée ordinaire du mercredi 15 mai 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 24 avril 2002

#### **A-10 Compte rendu du conseil général**

Mme Louise Larocque présente aux commissaires le compte rendu des discussions tenues lors du dernier conseil général. Aussi, Mme Marlène Thonnard informe les membres du conseil des commissaires sur certains indicateurs identifiés. Ceux-ci pourraient faciliter la reddition de comptes.

RÉSOLUTION 2002-CC-055

**Vente des contrats de transport scolaire de O. Carpentier inc. À Transports A. Heafey inc.**

CONSIDÉRANT la demande de O. Carpentier inc. de vendre ses contrats à Transports A. Heafey inc.;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Transports A. Heafey inc. d'acquiescer ces contrats;

CONSIDÉRANT la clause 44 du contrat type de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie d'autoriser la transaction avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **B-2 Projet d'organisation scolaire**

Mme Marlène Thonnard présente les données inscrites au tableau d'organisation scolaire 2002-2003. Les données nous permettent de constater une diminution prévue de 91 élèves aux niveaux préscolaire et primaire. Au secondaire une légère augmentation est prévue au niveau de la clientèle élève. Pour la prochaine année, les ressources enseignantes affectées demeureront sensiblement les mêmes.

#### **B-3 Fonds Jeunesse du Québec**

Une personne a été embauchée (technicien en loisir) pour concrétiser la mise en place d'activités scolaires pour les secteurs Cœur et Haute-Gatineau. Dans les prochains jours un poste devrait être comblé pour le secteur Primaire Pontiac.

#### **B-4 Garderie scolaire**

Une demande en collaboration avec l'organisme Vallée-Jeunesse, sera acheminée au ministère de l'Éducation dans le but d'assurer la mise en place d'une garderie estivale à Maniwaki.

#### **B-5 Voies alternatives de formation**

Le projet chemine, des personnes ressources de notre Commission scolaire ont visité une école offrant le même type d'organisation pédagogique. Cette école est située dans la région du Lac Mégantic.

Le mercredi 24 avril 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-056

**Résultats d'épreuves de juin 2001 et taux de diplomation**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage que des félicitations soient adressées à tous les membres du personnel pour tous les efforts déployés et pour lesquels nous constatons des effets positifs sur les résultats aux épreuves uniques de même que sur le taux de diplomation des élèves de notre commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**B-7 Réforme de l'éducation**

Peu de développement en considération du contexte actuel.

**B-8 Dépôt du compte rendu du comité de soutien e.h.d.a.a. du 25 mars**

Aucune question relativement au contenu du compte rendu déposé.

**B-9 Politique e.h.d.a.a.**

Mme Thonnard invite les membres du comité des politiques éducatives à une rencontre qui se tiendra lundi le 13 mai à 19 h 00 au centre administratif à Maniwaki.

**C-1 Règles budgétaires**

M. Beaudin présente un tableau synthèse qui informe les commissaires sur les différents écarts (en dollars) constatés à l'intérieur du projet des règles budgétaires 2002-2003.

RÉSOLUTION 2002-CC-057

**Renouvellement de l'entente institution financière**

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le directeur des ressources financières et matérielles monsieur Jean-Claude Beaudin;

**CONSIDÉRANT** les avantages du renouvellement de la présente entente par le regroupement des Caisses Populaires Desjardins de Bois-Franc, Fort-Coulonge, Chapeau, Gracefield et Maniwaki;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources financières et matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Reid Soucie que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais accepte la proposition des Caisses Populaires Desjardins Bois-Franc, Chapeau, Fort-Coulonge, Gracefield et Maniwaki pour les services bancaires, tels que décrits dans l'offre de service bancaire du 16 avril 2002;

Le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard sont mandatés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'acceptation des termes et conditions de la proposition des Caisses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 24 avril 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-058

**Dettes à long terme: Emprunt de 2 269 000\$**

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 2001-CC-150 adoptée le 24 octobre 2001, le Conseil des commissaires de COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS (la « *commission scolaire* ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 3 144 000\$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « *Société* »);

ATTENDU QU'il est opportun qu'un emprunt au montant de 2 269 000\$ soit contracté auprès de la Société;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU, sur la proposition de la commissaire madame Madeleine Aumond :

- 1- QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 2 269 000\$ auprès de la Société (l'« *emprunt* ») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 3- QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 2 269 000\$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 4- QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 5- QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du secrétaire général, de la directrice générale ou du directeur des ressources financières et matérielles de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 24 avril 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-059

**Dettes à long terme: Emprunt de 875 000\$**

**ATTENDU QU'**en vertu de sa résolution numéro 2001-CC-150 adoptée le 24 octobre 2001, le Conseil des commissaires de COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS (la « *commission scolaire* ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 3 144 000\$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « *Société* »);

**ATTENDU QUE** le Conseil des commissaires de la commission scolaire a autorisé ce jour un premier emprunt au montant de 2 269 000\$ auprès de la Société;

**ATTENDU QUE** la commission scolaire désire contracter un deuxième emprunt au montant de 875 000\$ auprès de la Société;

**ATTENDU QUE** le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

**IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU**, sur la proposition de la commissaire madame Madeleine Aumond :

- 1- **QUE** la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 875 000\$ auprès de la Société (l' « *emprunt* ») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- **QUE** la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 3- **QU'**aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 875 000\$ dont un projet en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 4- **QU'**aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 5- **QUE** les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du secrétaire général, de la directrice générale ou du directeur des ressources financières et matérielles de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 24 avril 2002

#### **C-4 Rapport budgétaire périodique**

M. Beaudin dépose pour information le rapport budgétaire périodique.

RÉSOLUTION 2002-CC-060

#### **Offre de services professionnels « Architecte »**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Louise Larocque que les services professionnels de monsieur Robert Ledoux soient retenus concernant la réfection de la toiture (phase II) de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-061

#### **Registre des chèques**

**ATTENDU** la vérification des registres des chèques qu'a effectuée le commissaire monsieur Charles Langevin;

**ATTENDU** que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau que les registres des chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour les mois de mars et avril 2002 soient adoptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **D-1 Actes d'engagement 2001-2002**

M. Auclair dépose, pour information, les actes d'engagement couvrant la dernière période.

#### **D-2 Plan d'effectifs (soutien)**

M. Auclair présente aux commissaires le document de consultation relativement au plan d'effectifs 2002-2003. Ce plan d'effectifs sera adopté à l'assemblée ordinaire du 15 mai 2002.

#### **D-3 Plan d'effectifs (professionnel)**

M. Auclair dépose les orientations contenues au plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2002-2003. Ce plan est présentement en consultation et sera adopté le 15 mai 2002.

RÉSOLUTION 2002-CC-062

#### **Délégué officiel à l'assemblée générale de la Société Grics**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;



Le mercredi 24 avril 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-062) suite**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Louise Larocque et résolu que madame Marlène Thonnard en sa qualité de directrice générale soit et est par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

**QU'**en cas d'incapacité d'agir de la déléguée officielle, monsieur Mario Auclair soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

**QUE** la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**F-1 Questions des commissaires**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires. Madame Line Renaud informe les membres du conseil des commissaires relativement à la tenue de la soirée « ordre du mérite scolaire ».

**F-2 Cinquième symposium international sur la « dyslexie »**

Ce point est reporté à la prochaine assemblée ordinaire.

RÉSOLUTION 2002-CC-063

**Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 15 mai 2002 à Maniwaki.*

---

Secrétaire général

---

Président